

Photovoltaïque • Eoliennes • Méthanisation ...



Énergies renouvelables en Midi-Pyrénées : financez vos projets !

24 septembre 2010 : signature de conventions

En partenariat avec :



Banque
européenne
d'investissement



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Sommaire

<i>Partenariat Région Midi-Pyrénées – BEI : 700 M€ de prêts pour les énergies renouvelables.....</i>	<i>2</i>
<i>Les prêts énergies renouvelables en pratique.....</i>	<i>3</i>
<i>La Région agit en faveur des énergies renouvelables et de la performance énergétique.....</i>	<i>7</i>
Le photovoltaïque	7
Le biogaz	8
L'éolien	9
La performance énergétique.....	9
<i>Présentation de la BEI et des banques partenaires</i>	<i>10</i>

Contacts presse :

■ Région Midi-Pyrénées : Thierry Charmasson – Laurianne Périé – Fanny Thévenoud
05 61 33 53 49 / service.presse@midipyrenees.fr / www.midipyrenees.fr

■ Banque européenne d'investissement : Anne-Cécile Auguin
(+352) 621 36 19 48 / a.auguin@eib.org / www.eib.org

Partenariat Région Midi-Pyrénées – BEI : 700 M€ de prêts pour les énergies renouvelables

Depuis une dizaine d'années, la Région a mis en place progressivement des politiques de la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces dispositifs ont été regroupés et amplifiés dans son Plan Climat 2, adopté en novembre 2009.

Pour relever ces défis et donner une forte impulsion dans des **secteurs créateurs d'emplois**, elle a affirmé la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs de Midi-Pyrénées. La Région a ainsi adopté, en 2009, de **nouveaux critères pour l'attribution de subventions**, notamment aux collectivités et petites et moyennes entreprises pour des projets de solaire photovoltaïque, bois-énergie et méthanisation.

Dans cette même logique, **elle s'est tournée vers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)** pour le déblocage d'une ligne de crédits destinés aux projets de production d'électricité renouvelable sur le territoire de Midi-Pyrénées.

350 millions d'euros de prêts ont ainsi été mis à disposition du réseau bancaire régional par la BEI.

Suite à un appel à candidature de la Région et de la BEI, **les établissements bancaires de Midi-Pyrénées** qui ont été retenus pour relayer ces prêts sont :

- **le Crédit Agricole,**
- **la Banque Populaire et la Caisse d'Épargne (Groupe BPCE).**

Ces établissements se sont engagés à abonder l'enveloppe de la BEI d'un montant équivalent, soit **350 millions d'euros** supplémentaires.

Au total, une enveloppe de **700 millions d'euros** de prêts bonifiés est donc mobilisée pour :

- la mise en place d'**installations productrices d'électricité renouvelable** en Midi-Pyrénées : centrales photovoltaïques, installations éoliennes, installations de méthanisation,
- la **rénovation énergétique des bâtiments publics et privés** permettant une réduction d'au moins 20% des consommations énergétiques.

Par ailleurs, la Région Midi-Pyrénées **se portera garante à hauteur de 25%** du montant total du prêt pour les TPE / PME et exploitations agricoles pour les projets de mise en place d'**installations productrices d'électricité renouvelable**, afin notamment de leur permettre de bénéficier des prêts bonifiés les plus intéressants.

Ce dispositif est véritablement unique en France de par son ampleur, pour deux raisons :

- Midi-Pyrénées est la première Région à avoir obtenu de la BEI une **telle enveloppe** pour des projets énergétiques,
- Midi-Pyrénées est la seule Région française à encourager, grâce au partenariat avec la BEI et les banques régionales, les **trois énergies** (photovoltaïque, éolien et biogaz) et la **performance énergétique**.

« Il s'agit d'un signal fort envoyé aux investisseurs. Je souhaite que nous développons une « green valley » de niveau européen. Notre région en a le potentiel. »

Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées.

Les prêts énergies renouvelables en pratique

Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées, et Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, ont lancé officiellement ce dispositif, vendredi 24 septembre, à Toulouse, en présence d'Yvon Malard, directeur général du Crédit Agricole Toulouse 31, Pierre Carli, président du Directoire de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, Alain Condaminas directeur général Banque Populaire Occitane, et François Moutte, directeur général Banque Populaire du Sud.

Toutes les informations pratiques et les démarches à effectuer par les candidats aux prêts bonifiés :

A qui s'adresse ce dispositif ?

Tout maître d'ouvrage, à l'exception des particuliers en nom propre, sans restriction relative aux statuts juridiques : artisans, entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité (TPE, PME, grandes entreprises), collectivités, associations, organismes du logement social, etc.

Pour développer quels projets ?

- **des projets de production décentralisée d'électricité renouvelable sur le territoire de Midi-Pyrénées :**
 - installations solaires photovoltaïques au sol et sur des bâtiments,
 - installations éoliennes,
 - installations de méthanisation.
- **des projets de rénovation énergétique des bâtiments permettant de réduire au minimum de 20% les consommations énergétiques sur le territoire de Midi-Pyrénées.**



*Capteurs solaires PV le Soulanel
© ADEME*



*Solaire Photovoltaïque Toulouse
© ADEME*



© Patrice Thébault



*Siège social Syndicat énergie
Ariège solaire PV © ADEME*

■ PRETS ENERGIES RENOUVELABLES

Quelles sont les conditions d'éligibilité aux prêts bonifiés ?

- Pour les installations de production décentralisée d'électricité renouvelable, les projets suivants sont éligibles :

	Critère technique	Critère économique
Installation solaire photovoltaïque	Solutions techniques reconnues. Fourniture, pour les installations d'une puissance supérieure à 0,5 MWc, d'une évaluation sur site du rendement de l'irradiation solaire.	-
Eolien	Solutions modulaires et reconnues. Fourniture des résultats d'au moins un an de mesure des ressources en éolien sur site, de préférence à hauteur de la nacelle.	Coût de production de l'électricité ≤ 96 €/MWh, sur la base d'un taux d'amortissement réel de 5% et d'une durée de vie économique de 15 ans.
Méthanisation	Gisement de biomasse pérenne, de préférence provenant de déchets agricoles Installations de méthanisation pour cogénération ou chauffage	Le traitement des déchets de biomasse pour des raisons environnementales n'est pas astreint à des limites de coût. La biomasse produisant de la chaleur doit néanmoins démontrer sa compétitivité par rapport aux combustibles fossiles.

Tous les investissements en énergie renouvelable doivent être basés sur une modélisation des ressources (par exemple vent, radiation solaire, etc.) et sur des études de faisabilité menées par des spécialistes qualifiés possédant une expérience reconnue.

- Pour la rénovation énergétique :

Sont éligibles les investissements dans la rénovation des bâtiments (publics ou privés) ayant pour objectif l'amélioration de l'efficacité énergétique : isolation, remplacement de chaudières et réhabilitation des systèmes de transmission de la chaleur et de gestion de l'énergie.

Les économies engendrées par les travaux doivent permettre de **réduire d'au moins 20% les consommations énergétiques** par rapport aux conditions précédant la mise en œuvre du projet. Les investissements qui conduiraient à une amélioration de l'efficacité énergétique inférieure à 20% peuvent également être éligibles, si les travaux d'économies d'énergie représentent au moins 50% des coûts d'investissement totaux.

Quelle est la bonification des prêts proposés ?

La bonification du taux du prêt se traduit par l'application d'un taux effectif inférieur aux conditions financières pratiquées pour des crédits du même périmètre et en vigueur à la même date.

La bonification du taux est variable selon la durée des financements et la typologie des projets : elle peut varier entre 10 et 70 points de base (soit 0,10% à 0,70%).

Grâce à la mise en œuvre d'une garantie d'emprunt par la Région, la bonification la plus conséquente est appliquée aux projets de production d'électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation) pour les TPE / PME (de tout secteur d'activité) et les exploitations agricoles.

■ PRETS ENERGIES RENOUVELABLES

A titre d'**exemple**, pour un financement à taux fixe sur 20 ans, la bonification de taux pourrait, par rapport à un prêt classique, générer une **économie d'intérêts** sur la totalité de la période de l'ordre de **3 200 €** pour un financement de 100 000 €, **15 900 €** pour un financement de 500 000 €, et **32 000 €** pour un financement de 1 000 000 €.

Comment bénéficier de la garantie de la Région ?

La Région se porte garante pour les **TPE / PME au sens communautaire du terme (hors SCI) et aux exploitations agricoles, à hauteur de 25% du montant total du prêt** pour les projets suivants :

- installations solaires photovoltaïques au sol, sur des toitures de bâtiments ou tout autre support adapté, d'une puissance supérieure à 15 KWc,
- installations éoliennes avec un ou des mâts de plus de 30 mètres et une puissance totale supérieure à 50 kW,
- installations de méthanisation.

La Région a souhaité mettre en œuvre un dispositif simple et pratique : aucune démarche administrative supplémentaire n'est requise pour la demande de garantie de la Région.

Pour les projets éligibles aux garanties de la Région, le dossier de demande de garantie partielle d'emprunt sera transmis directement par la banque à la Région Midi-Pyrénées pour examen.

Comment les candidats aux prêts doivent-ils procéder ?

Les étapes à suivre par les candidats sont les suivantes :

1) Contacter les partenaires bancaires locaux (Crédit Agricole, Caisse d'épargne ou Banque Populaire) afin de vérifier l'éligibilité du projet au présent dispositif.

2) Si la demande de financement est acceptée, après instruction et recherche de la solution la plus adaptée au projet envisagé et à la situation financière de l'emprunteur, les partenaires bancaires locaux émettent leurs offres de prêts.

Comme pour tout type de prêt, les caractéristiques (durée, taux fixe ou variable, etc) seront déterminées en lien et sur les conseils de la banque.

Pour les financements d'un montant inférieur à 25 M€, les banques locales gèrent directement les Fonds provenant de la Banque Européenne d'Investissement.

Pour les financements d'un montant supérieur à 25 M€, l'émission d'une offre de prêts nécessite un accord préalable de la Banque Européenne d'Investissement.

3) Comparer les offres et accepter l'offre de prêt qui convient.

A quelles obligations sont soumis les emprunteurs ?

Quelle que soit la taille du projet :

- pour l'attribution des prêts pour lesquels le projet est soumis à une étude d'impact environnemental selon la réglementation européenne ou nationale, les emprunteurs doivent compiler et publier les résumés des parties non techniques de l'étude, conserver une copie de ces résumés et fournir une copie électronique à la Banque, et confirmer que le projet a intégré toutes les mesures d'atténuation recommandées par l'étude d'impact ;

■ PRETS ENERGIES RENOUVELABLES

- de plus, si un projet est susceptible d'affecter une zone de protection naturelle, les emprunteurs doivent obtenir confirmation de la part des autorités compétentes ou produire un document équivalent acceptable par la Banque Européenne d'Investissement, démontrant que le projet n'a pas d'impact négatif significatif sur une zone de protection de la nature.

Qui contacter ?

Pour tout renseignement, le candidat s'adresse directement auprès d'une agence de l'une des trois banques suivantes : Crédit Agricole, Caisse d'épargne ou Banque Populaire.

- **Caisse d'épargne de Midi-Pyrénées**
Marc Verney
Directeur Marketing et Animation BDR
11 - 13, rue du Languedoc
BP 33430
31034 TOULOUSE Cedex 6
Tél : 05 62 25 90 58 - 05 62 25 91 40
marc.verney@cemp.caisse-epargne.fr
- **Banque Populaire Occitane**
Philippe Graillon
Responsable Développement Durable
33 - 43, avenue Georges Pompidou
31135 BALMA Cedex
Tél : 05 61 61 16 44
philippe.graillon@occitane.banquepopulaire.fr
- **Crédit Agricole TOULOUSE 31**
Catherine Ceschin
Marketing des Marchés Professionnels
(Entreprises, Professionnels, Agriculture, Collectivités publiques)
6, place Jeanne d'Arc
BP 40535
31005 TOULOUSE Cedex 6
Tel : 05 61 26 94 49
catherine.ceschin@ca-toulouse31.fr

En amont, les entreprises souhaitant s'implanter en Midi-Pyrénées peuvent contacter **Midi-Pyrénées Expansion**, l'agence de développement de la Région Midi-Pyrénées.
Contact : Jérôme Rolland - Tél : 05 61 12 57 10 - j.rolland@midipyr.com.

La Région agit en faveur des énergies renouvelables et de la performance énergétique

De façon transversale à ses actions en direction des secteurs d'activité émetteurs de CO₂, la Région Midi-Pyrénées favorise le développement des énergies renouvelables, depuis 2000, au travers du programme PRELUDE et plus récemment de son Plan Climat.

Le photovoltaïque

Avec 2 000 heures annuelles d'ensoleillement en Midi-Pyrénées, le solaire a un fort potentiel de développement.

La surface totale de panneaux installés en Midi-Pyrénées est de **265 000 m²**, soit une **puissance raccordée de 31,7 MWc**.

Quelques exemples de projets de centrales solaires accordés en Midi-Pyrénées :

- Saint Amadou (09) : 23 ha de panneaux installés pour une puissance de 10,3 MWc,
- Bouloc (31) : travaux en cours, 30 ha pour une puissance de 8,4 MWc,
- Le Lherm (31) : 20 ha pour une puissance de 6,9 MWc,
- Saint-Clar (32) : 30 ha pour une puissance de 8,8 MWc,
- Valence sur Baïse (32) : travaux en cours, 23 ha pour une puissance de 8 MWc,
- Miradoux (32) : travaux en cours, 17 ha pour une puissance de 7,8 MWc.

Les actions et dispositifs d'aides de la Région :

- Dans le cadre du partenariat engagé avec la BEI, l'agence régionale de développement **Midi-Pyrénées Expansion** mènera une **campagne de prospection** (e-mailings, participation à des salons de premier plan au niveau européen dans les domaines des énergies renouvelables et de l'éco-construction, etc.) afin d'inciter de nouvelles entreprises à s'installer en Midi-Pyrénées et leur proposer le dispositif de prêts bonifiés.

- Afin de favoriser l'**implantation d'éco-industries** en Midi-Pyrénées, la Région a **lancé un appel à projets régional** en mai dernier : « **Equip'Energie** ». Doté d'**1 M€** de la Région et des fonds européens FEDER, il s'adresse à tout type d'entreprise ayant des besoins de financement en matière de foncier, d'immobilier, de matériels ou d'innovation pour la création d'unités de production dédiées aux énergies renouvelables : bois-énergie, éolien, solaire thermique, solaire photovoltaïque, méthanisation ou encore hydraulique. Les projets devront s'accompagner de création d'emplois. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'en octobre.

- La Région a lancé en **mai 2010** un **appel à candidatures** pour la conception, l'installation, l'exploitation et l'entretien de **panneaux photovoltaïques sur les bâtiments des lycées publics de Midi-Pyrénées**, dans le cadre de son Plan Climat. L'objectif fixé est d'installer **300 000 m²** de panneaux photovoltaïques, en contrepartie d'une redevance qui sera versée à la Région par les opérateurs sur une durée minimale de vingt ans.

- En 2007-2008, la Région a lancé un **appel à projets « photovoltaïque »** et a adopté, en juillet 2009, un « **Plan Régional de soutien à la production d'énergies renouvelables** ».

A ce titre, elle a soutenu **64 projets** de centrales photovoltaïques installées par des petites entreprises, petites collectivités, organismes du logement social ou du secteur de la santé pour une aide régionale de **730 000 €**

L'ensemble de ces projets soutenus à ce jour représente une puissance totale de 1 674 kWc, une surface totale de 15 231m² de capteurs photovoltaïques. Ces centrales photovoltaïques permettent d'éviter l'émission de 567 tonnes par an de CO₂.

■ PRETS ENERGIES RENOUVELABLES

Exemple d'opération réalisée avec le soutien de la Région :

Installation d'une centrale solaire photovoltaïque dans le cadre de la construction d'un **Groupe scolaire** de niveau Très Haute Performance Energétique à **Gratens (31)** : 200 m² de panneaux solaires pour une puissance de 23 kWc.

Une enveloppe de 20 000 € de la Région a été accordée à la commune pour cette réalisation.

- Midi-Pyrénées a également été la **première Région à se doter de sa propre centrale solaire photovoltaïque**. 300 m² environ de panneaux sont installés sur les toits de l'Hôtel de Région, d'une puissance totale de 39 kWc.

- Elle a équipé plusieurs **lycées** de Midi-Pyrénées de centrales photovoltaïques : lycées Gallieni (Toulouse - 31), Déodat-de-Séverac (Toulouse), et Eugène-Monteils (Colomiers - 31).



Panneaux photovoltaïques sur les toits du lycée Gallieni – © Dominique Delpoux

Le biogaz

Les actions et dispositifs d'aides de la Région :

La production de biogaz constituant un excellent mode de traitement et de valorisation énergétique des déchets ou sous-produits organiques et leur valorisation contribuant significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Région accompagne les petites et moyennes entreprises, les coopératives et groupements d'agriculteurs, les exploitants de stations d'épuration et de centres de traitement des déchets (hors grandes entreprises) et les lycées agricoles pour la réalisation d'unités de méthanisation traitant et valorisant d'un point de vue énergétique des déchets ou des sous-produits organiques tels que effluents ou sous-produits agricoles, effluents industriels (papeteries, conserveries, caves, brasseries, etc.), boues de station d'épuration, déchets ménagers fermentescibles.

Au total, 9 unités de méthanisation ont été financées par la Région à hauteur de **650 000€**

Exemple d'opération réalisée avec le soutien de la Région :

La Région a soutenu la **Coopérative Fromagère des Bergers du Larzac (12)** dans son projet de mise en place d'unité de méthanisation. La coopérative a souhaité mettre en place une unité de traitement par méthanisation du lactosérum et des eaux blanches. Le biogaz produit est valorisé par la production d'eau chaude sanitaire. Grâce à cette installation, la consommation électrique est divisée par 5. L'unité de méthanisation permet aussi d'éviter l'émission dans l'atmosphère de 73 tonnes de CO₂ par an.

La Région a soutenu ce projet à hauteur de 100 000€.



Unité de méthanisation de la Coopérative Fromagère des Bergers du Larzac – © ADEME

L'éolien

Même si la ressource en vent reste complexe à estimer, on peut noter que **le territoire régional a fait l'objet d'un développement éolien soutenu** : la puissance totale installée à fin mars 2009 s'élevait à 264MW contre 35 MW à fin 2006. Une étude réalisée en 2006 par le Syndicat des Energies Renouvelables conclut que le potentiel éolien en Midi-Pyrénées s'élève entre 1 367 et 1 626 MW, principalement sur deux départements (Aveyron et Tarn).

En Midi-Pyrénées, une éolienne fonctionne environ 2 500 heures (de 2 000 à 3 000 heures selon la localisation : 2 500 heures dans l'Aveyron, 3 000 heures dans le Sud du Tarn, 2 000 heures ailleurs). Dans le cadre du programme PRELUDE, **la Région soutient les études de zonage lors des mises en œuvre de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).**



Parc éolien d'Avignonet Lauragais (31) -
© ADEME

La performance énergétique

Le secteur du bâtiment représente en Midi-Pyrénées 31% des émissions de CO₂ et 45% de la consommation énergétique (source : OREMIP).

C'est pourquoi la Région a adopté en **2008**, un Plan régional pour les « **bâtiments économes en Midi-Pyrénées** » pour la période **2008 à 2013**.

Dans le cadre de ce Plan, la Région soutient :

- La construction et rénovation énergétiquement performantes de logements sociaux locatifs. **22 opérations de construction** et **27 opérations de rénovation** ont déjà été soutenues, pour un montant global de la Région de **1 621 200 €**
- La rénovation énergétique dans l'habitat social privé. **84 logements** ont été rénovés depuis le début de la mesure, avec un soutien régional de **138 000 €**

La Région a également lancé, en mai dernier avec ses partenaires, l'ADEME et l'Etat, un appel à projets sur la période **2010-2013**, visant deux types de projets : des **logements sociaux** (de plus de 5 logements) et des **bâtiments tertiaires publics et privés** (entrant dans le champ de la réglementation thermique), sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales, organismes du logement social, ou de PME/TPE.

La Région a prévu de mobiliser **500 000 €** dès 2010 pour cet appel à projets.

Présentation de la BEI et des banques partenaires



Les énergies renouvelables, une priorité d'action pour la BEI

La Banque européenne d'investissement (BEI) investit des montants considérables en matière de prêts en faveur de sources d'énergie moins polluantes, comme les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE). Ces sources d'énergie contribuent à l'atténuation des changements climatiques et aux objectifs d'adaptation de l'Union européenne, dont la réduction des émissions de CO₂.

En 2009, 25 des 79 milliards d'euros de financements de la BEI dans l'Union européenne en faveur des collectivités locales et des entreprises pour soutenir l'économie face à la crise, ont été consacrés à l'action pour le climat (176 opérations financées) dont 1,3 milliard d'euros en France.

Exemples de projets financés par la BEI en France

Plan énergie solaire du Poitou-Charentes

En février 2009, un prêt de 200 millions d'euros a été signé en faveur du Plan énergie solaire lancé par la Région Poitou-Charentes. Ce programme photovoltaïque de grande ampleur, inédit par la synergie des outils mobilisés, conduira à l'installation de 650 000 m² de panneaux solaires sur des bâtiments publics, industriels et commerciaux et la construction de « fermes solaires ». Ces investissements permettront une production électrique de 73 GWh/an, la création d'un millier d'emplois et une réduction sensible des gaz à effet de serre.

L'un des plus grands projets photovoltaïques d'Europe au coeur des Landes

Avec une capacité totale qui pourra atteindre 76 MWc, la centrale photovoltaïque du Gabardan répondra aux besoins en électricité de près de 40 000 personnes, soit plus de 10 % de la population du département des Landes. Située aux frontières des communes de Losse et de Baudignan, elle représente l'un des plus grands projets photovoltaïques d'Europe. EDF Énergies Nouvelles installera plus d'un million de panneaux sur ce site de 317 hectares mis à disposition par la Communauté de Communes du Gabardan. C'est le premier projet mis en place entre la BEI et EDF Énergies Nouvelles.

La participation financière de la BEI pour les projets solaires et éoliens menés en France et Italie s'est élevée à 500 millions d'euros.

La BEI est la banque de l'Union européenne. Elle a pour mission d'accorder principalement des prêts à long terme en soutien de projets d'investissements selon les objectifs d'intégration, de cohésion et de développement de l'UE, déclinés en six politiques prioritaires: cohésion économique et sociale; protection de l'environnement naturel et urbain; recherche et innovation; soutien aux PME; réseaux de transports trans-européens et promotion d'une énergie sûre, compétitive et durable.

Depuis 2005, la part des prêts de la BEI en faveur de projets dans le secteur des énergies renouvelables s'est accrue, passant de 43 % à 70 % de l'ensemble des prêts de la Banque dans l'Union européenne pour la production d'électricité.

Le Crédit Agricole au cœur du dispositif régional

Premier acteur bancaire en France, le Crédit Agricole s'appuie sur un maillage dense d'agences en région et sur Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, pour intervenir efficacement dans le financement des projets liés au développement durable. Ses engagements mutualistes renforcent les services en faveur d'une croissance responsable.

Des Caisses Régionales au plus près des projets

Le Crédit Agricole, via le groupement de quatre de ses Caisses Régionales et de Crédit Agricole Leasing & Factoring, à travers Unifergie, filiale spécialisée dans le financement du développement durable, apporte son concours au partenariat de la Région et de la Banque Européenne d'Investissement. Les atouts du groupement : le maillage territorial de la région Midi-Pyrénées par son réseau d'agences et l'expertise acquise dans le financement des projets liés aux énergies renouvelables.

Le Groupement Crédit Agricole, représenté par la Caisse Régionale Toulouse 31, se compose également de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées (46, 81, 82, 12), de la Caisse Régionale Pyrénées Gascogne (32, 65, 64), et de la Caisse Régionale Sud Méditerranée (09, 66).

Un réseau maillant le territoire

375 collaborateurs spécialistes de professionnels et de l'agriculture
100 chargés d'affaire Entreprises et Collectivités publiques
371 agences de proximité
29 agences spécialisées, dont 7 au cœur de Toulouse
1 890 600 clients

La force d'une groupe international impliqué dans le développement durable

Crédit Agricole Leasing & Factoring, via Unifergie, est la filiale du groupe Crédit Agricole experte en financement du développement durable à destination des collectivités locales, des entreprises, des agriculteurs et des professionnels. Unifergie bénéficie du statut de Sofergie. Elle intervient au côté des Caisses Régionales du Crédit Agricole pour financer des projets tels que les centrales de cogénération, les parcs éoliens, les centrales photovoltaïques. En Midi-Pyrénées, CAL&F et les équipes d'Unifergie sont installées à L'Union (31).

Chiffres clés :

390 millions d'euros de projets financés en 2009
Plus d'un GW de puissance cumulée financée

Les porteurs de projets bénéficient aussi des partenariats locaux des Caisses Régionales avec des cabinets d'ingénierie spécialisés, ainsi que de la création de filiales spécialisées dans les énergies renouvelables et l'approche environnementale (**CGB Concept, Gleize Energie, ...**). Le résultat : une expertise globale et une approche pragmatique, quelle que soit la taille des projets.

Contact presse : Christy Granja, Communication Crédit Agricole Toulouse 31, 05 61 26 93 19.
christy.granja@ca-toulouse31.fr



BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Siège social

33-43, avenue Georges Pompidou
31135 BALMA Cedex
Tel : 0 0821 000 501 (0.12 €/mm)
www.occitane.banquepopulaire.fr

BANQUE POPULAIRE DU SUD

Siège social

38, Bd Clemenceau
66966 PERPIGNAN Cedex 09
Tel : 04 68 38 22 00
www.sud.banquepopulaire.fr

La Banque Populaire, une banque de proximité

La Banque Populaire Occitane est l'une des 20 Banques Populaires régionales composant le Groupe BPCE. Première Banque Populaire de province, elle rapproche aujourd'hui 8 départements : Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne. Elle compte 552 000 clients, 2 200 collaborateurs déployés sur 3 sites centraux Albi, Balma, Cahors et 224 agences.

La Banque Populaire du Sud rapproche 7 départements dont l'Ariège en Midi-Pyrénées.

La Banque Populaire, une banque engagée

Acteur clé de l'économie de la région, elle accompagne une entreprise sur deux, 2 artisans sur 3 et un créateur d'entreprise sur trois. Elle est également un acteur important dans le financement des collectivités locales. Une spécificité : **l'épargne collectée** par les Banques Populaires est **entièrement redistribuée** régionalement sous forme de financements de projets de particuliers, initiatives d'entrepreneurs ou de collectivités locales.

Soucieuse de favoriser un **développement économique responsable**, respectueux de son environnement, la banque a conçu et développé des solutions innovantes et avantageuses pour financer les projets écologiques de ses clients (*rénovation de l'habitat, éco construction, production d'électricité photovoltaïque*) et orienter leur épargne vers le Développement Durable.

Pour des financements de plus grande envergure, elle s'appuie sur les filiales expertes du Groupe BPCE telle que Natixis Energéco, spécialisée dans le financement de la production d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie ou la protection de l'environnement.

La Banque Populaire, une banque responsable

La Banque Populaire Occitane favorise, en outre, auprès de ses collaborateurs, des éco gestes et intègre progressivement dans ses programmes immobiliers les nouvelles normes de développement durable visant le label BBC.

Au printemps dernier, la Banque Populaire Occitane a débuté **sa première production d'énergie** à partir de panneaux photovoltaïques. A terme 205 Kw crête par an seront générés par les **1 300 m² de panneaux solaires** installés sur le campus de l'Héliopôle de Gramont.

Par les partenariats qu'elle tisse localement, elle encourage ceux qui animent et pérennisent l'activité économique régionale ; 1 200 initiatives sont accompagnées chaque année par Occitane dans les domaines sportif, culturel, économique ou coopératif.

Contacts presse :

Philippe Graillon - Développement Durable : 05 61 61 44 44 - philippe.graillon@occitane.banquepopulaire.fr
Véronique Papaix - Relations Presse : 05 63 49 62 72 - veronique.papaix@occitane.banquepopulaire.fr
Cécile Vidal - Banque Populaire du Sud : 04 68 38 22 32 - cecile.vidal@sud.banquepopulaire.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAISSE D'ÉPARGNE MIDI-PYRENEES : La Banque des décideurs en région

⇒ **La Banque éco-responsable**

Depuis 2007, la CEMP a financé **14 projets visant à développer les énergies renouvelables, pour un montant global de 17,5 millions d'euros**. Outre ces projets financés en direct, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées intervient aussi dans le secteur de la production d'énergie renouvelable par le biais de sa filiale Midi Capital. Cet engagement en faveur des énergies renouvelables et du développement durable se concrétise aujourd'hui, une fois encore, par la signature de la Convention /Région/Banques, portant sur le dispositif de prêts aux installations de production décentralisée d'énergie renouvelable sur la période 2010 - 2013 en Midi-Pyrénées.

Pour Jean-Michel SZYDLOWSKI, Membre du Directoire, responsable du Pôle Banque du Développement Régional, « *cette contribution illustre concrètement la politique de promotion d'investissements éco-responsables mise en œuvre au sein du Groupe BPCE* ».

La Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées mobilisera l'expertise technique de filiales spécialisées du Groupe BPCE : Natixis Energeco (accompagnement des éco-investissements des entreprises) et GCE-SEM (accompagnement des sociétés d'économie mixtes).

Seule banque régionale à être présente sur les 8 départements de la région, la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées s'affirme comme le partenaire des forces vives de la région au service de l'économie régionale et du développement durable.

⇒ **La Banque des décideurs en Région**

Pour répondre aux exigences de ses clients grands comptes, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a structuré son organisation autour de **8 Centres d'Affaires** répartis sur l'ensemble du territoire régional. Une équipe de 80 personnes (dont 45 chargés d'affaires spécialisés) est dédiée aux marchés des Entreprises, Collectivités Locales, Logement Social, Economie Sociale et Promotion Immobilière, assurant une relation de proximité et une expertise, gages de prises de décisions rapides.

En 2009, près de **700 millions d'euros de prêts** ont été accordés aux acteurs de l'économie de la région, principalement pour des projets d'investissement des collectivités locales et de construction de logement social. Le niveau d'engagement de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées traduit sa position d'interlocuteur de premier rang auprès des décideurs de Midi-Pyrénées.

Clients de la CEMP

- 1000 acteurs de l'économie sociale
- 2100 collectivités et institutionnels locaux
- 400 professionnels privés de l'immobilier
- 80 organismes HLM
- 2000 PME-PMI

Source :
Rapport d'activités 2009

Réponses et Contacts Presse

Département Communication de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées

Christophe COSTES

Tél : 05 62 25 92 72 - Email : dge.com@cemp.caisse-epargne.fr